

NEWSLETTER 4 – Cadre de qualité pour les mesures d'étanchéité à l'air

Bruxelles, le 16 juillet 2015

Cher mesureur d'étanchéité à l'air,

Par cette newsletter, nous voulons vous informer des prix adaptés du cadre de qualité.

Les frais pour l'organisation du cadre de qualité sont réglés par déclaration de conformité délivrée. Ces frais peuvent être payés par le mesureur d'étanchéité à l'air ou par le donneur d'ordre de la mesure d'étanchéité à l'air, ce que vous devez indiquer dans l'application en ligne. Veuillez en informer le donneur d'ordre de la mesure et clairement convenir avec lui qui payera les frais.

Comme discuté lors des réunions du comité d'avis restreint et de la commission de consultation du 27 mai, le prix de la déclaration de conformité pour des grands bâtiments a été diminué. Les nouveaux tarifs, en annexe, s'appliquent à partir du vendredi 17 juin.

BCCA asbl – Rue d'Arlon 53 à 1040 Bruxelles – luchtdichtheid@bccabe – www.bccabe